



Extrait de Pépins de Pamplemousse

L'Extrait de pépins de pamplemousse (EPP) est un **antibiotique naturel puissant et sans effet secondaire.**

Il a la particularité d'éliminer environ 800 souches de bactéries et virus et environ 100 souches de champignons ainsi qu'un très grand nombre de parasites unicellulaires ; il a une activité comparable à des antibiotiques de synthèse.*

L'EPP est utilisé depuis 1990 en médecine holistique. Il est conseillé pour les personnes immunodéprimées atteintes de candidoses et autres infections (les traitements classiques provoquant des résistances importantes chez eux). Il est aussi abondamment utilisé en agriculture biologique (anti-parasitaire, vermifuge, maladies infectieuses, etc.), comme conservateur dans les cosmétiques et l'industrie alimentaire, pour purifier l'eau, ...

L'extrait obtenu à partir des pépins de pamplemousse **Citrus paradisi** a non seulement tendance à rendre inoffensif des virus et des bactéries, mais également des levures et d'autres champignons ainsi que certains parasites, **les antibiotiques traditionnels n'agissant généralement que sur quelques bactéries.**

Contrairement aux médicaments antibiotiques, l'EPP n'affaiblit pas le système immunitaire et ne détruit pas les bactéries utiles à l'organisme (notamment les bifidobactéries et les lactobacilles dans l'intestin) son action se fera spécifiquement sur les bactéries pathogènes. **Alors que les médicaments antibiotiques détruisent la flore intestinale, l'EPP favorise son équilibre.**

L'EPP est **très riche en bioflavonoïdes** dont le principal est la **naringine** et contient aussi différents glucosides, de l'hespéridine, du glucoside de quercétine, de l'isosacuranétine, du néohespéridine, ainsi que de la vitamine C.

La haute teneur en bioflavonoïdes possède une activité antibiotique naturelle et aussi antimicrobienne, antiseptique et antifongique et **la vitamine C potentialisée par les flavonoïdes renforce le système de défense de l'organisme.**

En éliminant les microorganismes indésirables, l'EPP stimule l'absorption des nutriments.

Indications :

- * Renforcement du système immunitaire, Allergies : Refroidissement, Angine, Rhume, Bronchite, Sinusite, Grippe, Maux de gorge... et soulagement
- * Infections et Inflammations en général
- * Candida albicans, Cystite
- * Concentration, Dépression, Fatigue...
- * Maux d'estomac, Flatulence, Gastrite, Diarrhée...
- * Aphtes, Muguet, Dermites, Gingivite, Mycose, Verrue, Durillons, Eczéma, Urticaire,...
- * Purification de l'eau
- * Soins aux animaux

L'extrait de pépins de pamplemousse est très utile en termes de protection de l'organisme en général.

Ingrédients : glycérine végétale, eau, extrait de pépins de pamplemousse (min. 700 mg de bioflavonoïdes / 100 ml), vitamine C (min. 3000 mg / 100 ml)

84% de glycérine / 16% d'extrait de pépins de pamplemousse très concentré

Conseils d'utilisation : 15 à 25 gouttes 3 fois par jour diluées dans de l'eau ou du jus de fruit (1 flacon correspond à environ 50 utilisations)

D'une manière générale, il faut compter 1 goutte par millilitre d'eau. Ainsi, dans un flacon de 100 ml, ajouter 100 gouttes d'EPP et compléter avec de l'eau.

Autres indications :

En voyage : prendre 15 à 30 gouttes à la fin des 3 repas durant tout le séjour.

Plantes : contre les pucerons, les champignons, les moisissures... 30 à 50 gouttes / l d'eau à pulvériser sur les plantes.

Animaux : 10 gouttes par jour pendant 1 semaine, à renouveler tous les mois.

Aucune toxicité

*« SECRETS ET MERVEILLES DU PAMPLEMOUSSE » & « LE MANUEL DE L'EXTRAIT DE PAMPLEMOUSSE » de Shalila Sharamon et Bodo J. Baginski aux Librairies de Médecins. Editeur responsable : ASBL « Nutrition et Santé » Ionescu G., Kiehl R., Wichmann-Kunz F., Williams Ch., Ba L., Levine S. Oral citrus seed extract in atopic eczema: In Vitro and In Vivo studies on intestinal microflora. J. of Orthomol. Med.;1990: vol5, n°3.

EPP 700 :

Référence : PHSV034 / Code ACL : 4794161
Flacon de 50 ml

FICHE TECHNIQUE CONFIDENTIELLE À USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT. CET USAGE DOIT ÊTRE PERSONNEL AU DISTRIBUTEUR ET STRICTEMENT RÉSERVÉ À L'EXÉCUTION DE SON ACTIVITÉ ET DE LA PRÉSENTATION ET LA VENTE DES PRODUITS DE NATURAL DISTRIBUTION AUQUEL ILS SE RATTACHENT. TOUT AUTRE USAGE ET TOUTE REPRODUCTION SONT INTERDITS.